

Prêts aux petites entreprises—Loi

Le gouvernement a pris d'autres mesures pour venir en aide aux petites entreprises. Il y a par exemple la subvention aux investissements des petites entreprises que mon collègue le ministre des Finances a annoncée l'année dernière. Ainsi, grâce à ce programme, le gouvernement fédéral est en mesure d'accorder aux petites entreprises une subvention équivalant à 4 p. 100 du taux d'intérêt pendant deux ans. Les députés n'ignorent pas que la Chambre est aussi saisie de cette mesure. Étant donné qu'elle a maintenant franchi l'étape du comité, je voudrais qu'on profite de l'étude de la loi sur les prêts aux petites entreprises pour adopter au plus vite le projet de loi concernant les investissements dans les petites entreprises, projet de loi qui intéresse au premier chef les agriculteurs et les pêcheurs. Je tiens à rappeler que 62 p. 100 des programmes dont s'occupe la direction des investissements dans la petite entreprise concernent les agriculteurs et les pêcheurs. Ils s'en servent beaucoup et j'insiste pour que nous adoptions très rapidement cette mesure avant la fin de mars pour qu'ils ne soient pas indûment pénalisés.

M. Baker (Nepean-Carleton): Présentez-nous le projet de loi.

M. Rompkey: Cette mesure ne tient pas compte des faibles taux d'imposition auxquels les petites entreprises sont assujetties, car les députés n'ignorent pas que, dans le cas des entreprises canadiennes, les premiers \$200,000 de bénéfices sont imposés entre 20 et 21 p. 100 de moins que les bénéfices des grandes sociétés. Et ce taux reste en vigueur tant que les gains réalisés ne dépassent pas le million de dollars.

Toutes ces mesures montrent bien que le gouvernement s'occupe des petites entreprises. Et elles sont aussi une façon de reconnaître le rôle que les entreprises indépendantes jouent au sein de l'économie canadienne. Les 645,000 petits hommes d'affaires canadiens emploient 42 p. 100 de notre main-d'œuvre de leur production représente 25 p. 100 du Produit national brut. Ils ont toujours été et continueront d'être très importants sur le plan de la création des emplois. Et ils seront notre fer de lance à ce chapitre dans un très proche avenir. Ce sont des gens qui ne répugnent pas à prendre des risques et à innover et ils font contre-poids à l'influence qu'exercent les grandes sociétés étrangères.

La loi sur les prêts aux petites entreprises est vue d'un œil favorable partout au pays. Elle a surtout pour but d'aider les petites entreprises. Toutes les régions du pays s'en sont prévaluées. Elle embrasse presque toutes les activités industrielles, mais c'est dans le secteur tertiaire qu'elle a été la plus utilisée.

Bref, je sais que mes collègues ne sont pas sans reconnaître l'importance des petites entreprises dans la vie économique canadienne et à ce titre, je leur demande donc leur appui pour qu'on adopte le plus rapidement possible la mesure que j'ai présentée aujourd'hui.

M. Baker (Nepean-Carleton): Les petites entreprises sont essentielles à la survie de notre pays.

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire comme je suis heureux de participer à ce débat pour appuyer le projet de loi C-144. Cela me fait également plaisir de constater que le ministre, dans son

exposé, a rappelé que ce bill a d'abord été adopté en 1961. Le fait que le parti conservateur formait alors le gouvernement est très significatif et démontre sans conteste, il me semble, que notre parti s'est toujours soucié de la petite entreprise.

Je veux certes faire écho aux remarques du ministre au sujet du rôle important que joue la petite entreprise dans notre pays. En débattant ce bill, nous parlons en fait d'un des secteurs les plus importants et dynamiques de l'économie canadienne. Comme le ministre l'a dit, les petites entreprises emploient quelque 42 p. 100 des travailleurs du secteur privé et produisent 25 p. 100 des biens et services dans notre pays.

• (1420)

Fait non moins important, les petites exploitations sont souvent des entreprises familiales qui, depuis toujours, jouent un rôle primordial dans l'économie canadienne. Bien des Canadiens rêvent de s'établir à leur propre compte avec l'aide de membres de leur famille. A ce propos, je voudrais faire connaître à la Chambre l'esprit qui règne dans une localité et au sein d'une entreprise familiale.

Le 3 mars, j'ai reçu une lettre d'une entreprise de ma circonscription, Geo. C. Webb and Sons (1980) Limited. On m'invitait à la célébration du 50^e anniversaire. Je voudrais citer un passage de cette lettre qui illustre bien l'importance que revêtent la petite entreprise et la collaboration familiale dans une petite localité. Voici:

Le 23 juin nous allons... célébrer un anniversaire dont nous sommes très fiers, car il y a 50 ans, George C. Webb, notre père, passait un contrat avec la société Massey-Harris marquant les débuts de notre commerce d'outillage aratoire dans la région de Vermilion.

Durant ces 50 ans, de nombreux changements sont survenus puisque nous sommes lancés en outre dans le domaine des engrais et dans celui de l'automobile. La troisième génération de notre famille a assumé la haute direction et nous espérons qu'elle continuera à œuvrer au sein de cette entreprise durant encore bien des années. Malgré tous ces changements, un fait très important demeure et ce sont les relations amicales et étroites que nous avons toujours entretenues avec nos clients, nos fournisseurs et notre personnel.

C'est la raison de leur célébration. Cette lettre nous permet d'envisager sous son vrai jour la question des petites entreprises au Canada. Il importe que le secteur de la petite entreprise soit sain et florissant et qu'il donne aux membres de la famille l'occasion de faire leur apport et de fournir des services indispensables au Canada.

Il est important d'observer que malgré la récession et le recul économique actuels, l'esprit d'initiative se porte bien dans la petite entreprise. Un mémoire récent de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes signalait qu'il y a eu environ 150,000ancements d'entreprises en 1982. Je sais que les faillites ont été nombreuses, et nous le regrettons tous. Le gouvernement n'est pas exempt de reproches à ce sujet. Quoi qu'il en soit, l'esprit de relance et d'entreprise se portent bien chez nous. Il ne faut rien ménager pour encourager, motiver et faciliter le développement de cet esprit. Cela peut se faire sur divers plans, non seulement par des lois mais en créant des attitudes et un environnement positifs à tous les niveaux de l'administration.